

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: **Dinant Moto Club**

ADRESSE DU CLUB : **Rue Nestor Bouillon 46 5377 Sinsin**

Téléphone : GSM : **0477 / 991 978** E- mail : **alainviroux24@hotmail.com**

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE : **Enduro de Dinant-Yvoir le 27 août 2023**

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 27 août 2023 un

ENDURO - EUROPEEN -

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : René Sprumont

ADJOINTS : FMB

COMMISSAIRE D'ORGANISATION : Viroux Alain. TEL : 0477 / 991 978

COLLEGE TECHNIQUE : FMB

CHRONOMETRAGE : ...RIS

RESPONSABLE MEDICAL : DAM Ambulance

:

SERVICE MEDICAL : DAM Ambulance

:

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom : Viroux Alain GSM : 0477 / 991 978 E-mail : alainviroux24@hotmail.com

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de : 7 h 30

Adresse : Rue Emile Bourdeau 5500 Dinant

... à partir de : 7 h 30 ..

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9 heures à : Même adresse.....

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapes spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	60	4	120'	2	7 h 30	9 h 00
ESPOIRS	60	3	120'	2	7 h 45	
NATION.	60	3	120'	2	7 h 45	
JUNIORS	60	3	120'	2	7 h 45	
GENTLEMEN	60	3	120'	2	7 h 45	
EXPERTS	60	3	120'	2	7 h 45	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - MOTOS ANCIENNES - ELECTRIQUES	60	2	120'	2	8 h 00	
YOUTH 125	A	DEFINIR	AVEC	LE DC		
LOISIRS	50					

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 80 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 90...EUR. Date limite d'inscription : le 23/08 à minuit.

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le 14 juillet 2023

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation



Approuvé le Le Directeur de course